



# LA PRÉVENTION EN MILIEU FESTIF

## Le festival des Eurockéennes de Belfort

Guide d'intervention partagé

# Sommaire

<b>Édito</b> .....	4
<b>1. Les grands repères de l'intervention en milieu festif</b> .....	5
<b>1.1 La fête et ses dimensions</b> .....	5
<b>1.2 Les spécificités de la prévention en milieu festif</b> .....	5
a) Principes et enjeux .....	5
b) Pratiques et risques en milieu festif .....	8
c) Objectifs de l'intervention en milieu festif .....	8
<b>1.3 La réduction des risques et des dommages</b> .....	9
<b>1.4 La typologie des interventions</b> .....	10
a) Stand .....	10
b) Chill out .....	10
c) Maraude .....	10
d) Mise à disposition de matériel ou « flyage » .....	11
e) Dispositifs spécifiques .....	11
f) Dispositifs médicalisés .....	11
<b>1.5 Méthodologie d'intervention en milieu festif</b> .....	12
a) Avant l'intervention .....	12
b) Pendant la manifestation .....	13
c) Après l'intervention : l'évaluation .....	13
<b>2. Dispositions légales et réglementaires encadrant les rassemblements en milieu festif</b> .....	15
<b>2.1 Cadre réglementaire des événements festifs</b> .....	15
<b>2.2 Règlements, chartes et recommandations préconisant des actions en milieux festifs</b> .....	16
<b>3. L'offre de prévention du festival des Eurockéennes de Belfort</b> .....	17
<b>3.1 Objectifs du village prévention</b> .....	17
a) Objectifs généraux .....	17
b) Objectifs spécifiques .....	17
c) Objectifs opérationnels .....	17
<b>3.2 Acteurs</b> .....	18
a) Les intervenants .....	18
b) L'organisateur .....	18
c) Les institutions .....	18
<b>3.3 Publics concernés</b> .....	19
a) Les festivaliers .....	19
b) Les salariés de Territoire de Musiques .....	19

<b>3.4 Modalités d'intervention</b> .....	19
<b>3.5 Moyens matériels et pédagogiques</b> .....	20
<b>3.6 Coordination</b> .....	21
<b>3.7 Évaluation</b> .....	22
<b>3.8 Visibilité et communication</b> .....	23
<b>Annexes</b> .....	24
<b>Fiches actions des opérateurs de prévention des Eurockéennes</b> .....	24

# Édito

Le milieu festif est un espace d'interaction sociale où se retrouve une population nombreuse et diversifiée, à la recherche de détente, d'évasion, de rupture avec le quotidien. Ce contexte devient alors l'occasion de pratiques favorisant la prise de risques (volume sonore important, alcoolisation massive, consommation de substances...). En cela, le milieu festif constitue un levier d'action pertinent donnant l'opportunité d'agir sur de nombreuses thématiques dont certaines sont identifiées comme prioritaires dans le cadre du Projet Régional de Santé 2018-2028 et du troisième Plan Régional Santé Environnement.

Pour répondre à ces enjeux, il semble important de faire le choix de la prévention en adoptant une stratégie globale promotrice de santé. La construction d'un écosystème favorable à la santé en milieux festifs assure à la population la possibilité d'adopter des comportements protecteurs dans une logique de prévention et de réduction des risques et des dommages, ceci, en répondant à une démarche d'« aller vers » pour être au plus près des publics.

Chaque année, plusieurs festivals de musiques animent le territoire Nord Franche-Comté. Parmi eux, nous retrouvons l'un des plus grands festivals de musique de France : Les Eurockéennes. Depuis plusieurs années, des actions de prévention et de réduction des risques sont mises en place pendant toute la durée du festival. Ces actions visent à réduire les risques liés au contexte festif et portent sur diverses thématiques : consommation de substances psychoactives, sexualité, risques auditifs et sécurité routière.

En 2017, sous l'impulsion de la délégation territoriale Nord Franche-Comté de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, un travail collectif a été engagé dans le but d'optimiser le cadre organisationnel de la prévention sur le festival et de travailler sur la mise en œuvre de l'offre de prévention pour la rendre plus efficiente et plus efficace pour le public. Ceci dans une perspective de transférabilité de l'offre sur les autres manifestations musicales du territoire. La première phase de ce travail a consisté dans la réalisation d'une étude diagnostique relative à l'offre prévention présente sur le festival des Eurockéennes qui a permis de dresser des constats et de faire des propositions d'évolution qui ont été partagées par les acteurs et les partenaires. Les travaux ont été repris, en septembre 2018, dans le cadre du Réseau régional d'appui à la prévention et la promotion de la santé (RRAPPS) dont la finalité est d'améliorer la qualité des actions et des programmes mis en place en région.

Dans le cadre du festival, cette démarche a pour ambition d'accompagner les différents acteurs dans la co-construction d'une offre de prévention et de promotion de la santé structurée et coordonnée, répondant aux besoins des festivaliers et des salariés des Eurockéennes. Ce travail a permis d'aboutir à la rédaction de ce guide d'intervention partagé.

Que nos partenaires et tous les professionnels impliqués dans ce projet soient remerciés pour leur contribution active et pour avoir mis leur expertise au service de cet outil commun.

## **Véronique TISSERAND**

Déléguée Départementale du Territoire de Belfort  
Déléguée Territoriale du Nord Franche Comté  
*Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté*

# 1. Les grands repères de l'intervention en milieu festif

## 1.1 La fête et ses dimensions

Au sens étymologique, la fête rassemble des groupes ou des personnes ; elle interrompt la vie quotidienne et remet en question les règles habituellement respectées ; elle transgresse et dépasse la vie quotidienne au sein d'une atmosphère de joie, d'allégresse.

Freud définissait la fête comme « un excès permis voire ordonné, une violation solennelle d'un interdit »<sup>1</sup>

La fête a plusieurs fonctions, celle de réguler les tensions sociales, les angoisses ; de socialiser, d'appartenir à une communauté, à un groupe ; de maintenir le lien social ; de construire l'identité et de faire des rencontres.<sup>2</sup>

S'il apparaît évident que la fête est un phénomène universel qui a toujours existé, il est important de rappeler que la recherche de convivialité, de plaisir, mais aussi parfois de transgression, inhérente à la fête, n'est pas propre aux jeunes. La fête nous concerne tous, à tous les âges de la vie, elle peut être transgénérationnelle.

Le temps festif est un moment de rupture, il s'inscrit généralement en opposition au temps ordinaire, celui du quotidien, du travail et de la routine. Le sociologue Ahmed Nordine Touil<sup>3</sup> précise que la fête permet d'échapper au poids des contraintes familiales, professionnelles, sociales, et joue quelque chose dans une dimension collective d'être ensemble. « *Elle est une parenthèse, un espace transitionnel ou intermédiaire qui permet une requalification de l'environnement, des espaces et des rôles du quotidien.* »

Les enjeux de la fête sont divers. L'individu peut s'y dévoiler, s'y révéler, s'y dissoudre ou peut-être s'y perdre. L'anthropologue David Le Breton<sup>4</sup> évoque la dimension ordalique de la fête, le fait d'aller solliciter symboliquement la mort pour savoir si la vie a du sens. La fête autorise le défi : les jeunes vont tester leur légitimité d'exister<sup>5</sup>.

La fête est aussi attachée au collectif, à la dimension du plaisir et de l'exception. La fête rend possible « *la libre satisfaction des pulsions* »<sup>6</sup>. Elle génère également ce que Didier Anzieu appelle « *l'illusion groupale* » qu'il décrit comme un état psychique collectif où les individus formant un groupe se sentent euphoriques, car ils se sentent bien ensemble.

## 1.2 Les spécificités de la prévention en milieu festif

### a) Principes et enjeux

L'objectif des interventions en milieu festif n'est pas d'imposer aux participants l'abstinence ou une baisse automatique de la consommation mais la réduction des dommages sanitaires et sociaux qui y

---

<sup>1</sup> Freud S. Totem et Tabou. Vienne : Hugo Heller & Cie, 1913 : p.161

<sup>2</sup> Paris : Fédération addicto.fr - "Intervenir en milieu festif". Cadres et pratiques, 2013. En ligne <http://www.federationaddiction.fr/intervenir-en-milieu-festif-8-pages-pour-connaître-et-diffuser-les-pratiques>

<sup>3</sup> TOUIL Ahmed Nordine (sociologue Irais Rhône-Alpes), Esquisse anthropologique de la fête, Cahiers thématiques de la fédération addiction, juillet 2012 « Alcool et jeunes : univers, usages, pratiques. »

<sup>4</sup> LE BRETON David, Passions du risque, Éditions Métailié, 2000.

<sup>5</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>

<sup>6</sup> ANZIEU Didier, Le Groupe et l'inconscient, Éditions Dunod, 1976.

sont liés et un « empowerment » des personnes. Il s'agit d'accompagner l'événement au moment et là où il a lieu, en s'inscrivant dans sa dynamique festive et en respectant les fonctions sociales<sup>7</sup>.

#### • Des interventions qui s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé<sup>8</sup>

Les interventions en milieu festif s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé comme définie dans la Charte d'Ottawa<sup>9</sup> : « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et d'autre part évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci ». Agir dans le champ de la promotion de la santé, c'est donc agir dans « une stratégie de médiation entre la population et son environnement, opérant la synthèse entre les choix individuels et la responsabilité de la société dans le domaine de la santé ».

Inscrites dans une approche éducative, pragmatique et objective, les interventions en milieu festif sont mises en œuvre avec la participation active des publics avec pour objectif de leur permettre de mettre en place des stratégies individuelles face à l'usage ou non de produits psychoactifs, afin de diminuer les risques encourus, corriger des informations fausses, échanger sur les représentations, favoriser des comportements et des aptitudes positives vis-à-vis de sa santé.

En rendant les publics visés acteurs de leur santé, la promotion de la santé prône la responsabilisation des personnes dans leurs choix individuels.

Ces actions, axées sur la prévention des risques, la réduction des dommages et la responsabilisation des individus, du groupe et de tous les acteurs, supposent l'acquisition d'un climat de confiance avec les publics rencontrés comme avec l'ensemble des acteurs de la nuit (pompiers, police...).

#### • Des interventions qui s'appuient sur un continuum d'approches clairement définies<sup>10</sup>

Les interventions en milieu festif n'ont pas pour but de prôner l'abstinence ou la réduction des consommations, mais de prévenir les risques et réduire les dommages sanitaires et sociaux qui y sont liés.

L'intervention en milieu festif est donc une démarche qui s'appuie sur un continuum d'approches :

##### → La prévention des risques : la prévention universelle, sélective et ciblée

Si l'approche qui prévalait a longtemps été autour de la prévention primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire, aujourd'hui l'organisation classique de la prévention laisse la place à des modèles centrés sur l'éducation pour la santé et la participation active de la personne.

- **La prévention universelle**, promotion et éducation pour la santé, concerne les interventions destinées à la population générale ou à des groupes, quel que soit leur état de santé.
- **La prévention sélective** s'adresse à des sujets ou sous-groupes d'individus, particulièrement exposés et ayant un risque significativement plus élevé que la moyenne.
- **La prévention ciblée** concerne les interventions destinées à des individus qui ont des facteurs de risque supplémentaires ou des signes d'appel, dans le but d'améliorer le suivi des traitements, de

<sup>7</sup> Paris : Fédération addicto.fr - "Intervenir en milieu festif". Cadres et pratiques, 2013. En ligne

<sup>8</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>

<sup>9</sup> Charte d'Ottawa, Organisation mondiale de la santé - 1986

<sup>10</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>

réduire les conséquences et les dommages de la maladie ; c'est notamment l'éducation thérapeutique du patient, inscrite dans la loi. Le caractère « premier » de l'action de prévention est mis en valeur<sup>11</sup>.

### → Le repérage précoce et l'orientation

- **Le repérage précoce** : il s'agit de se donner les moyens de repérer et analyser avec l'utilisateur ses conduites et pratiques, et leurs conséquences à court, moyen et long termes, le plus précocement possible dans son parcours de vie ou dans une situation de consommation à un moment donné, par exemple dans la temporalité d'une fête.
- **L'intervention précoce** a pour objectif de raccourcir le délai entre les premiers symptômes et l'accompagnement adapté. Elle est à l'interface de la prévention et de l'accès aux soins. Elle concerne spécifiquement les personnes exposées aux risques ou présentant des dommages. Les interventions permettent à la fois une dimension préventive comme une entrée anticipée dans les soins. L'intervention précoce s'appuie sur les compétences propres de chacun, favorise la motivation et l'auto-changement. Pour les plus vulnérables, l'intervention précoce s'attachera particulièrement à aller vers les populations, à s'inscrire dans le prendre soin et constituer ainsi une authentique mesure de réduction des inégalités sociales de santé.

### → L'accès aux soins médico-psychosociaux par l'orientation vers des structures relais pour la réduction des dommages

La prévention des risques et la réduction des dommages c'est<sup>12</sup> :

- Une **démarche de promotion de la santé** ;
- Une **dynamique inscrite dans un continuum** qui va de la prévention aux soins ;
- Des **actions élaborées autour d'objectifs pragmatiques** de différents niveaux, compte tenu de l'individu, de ses pratiques, expériences, compétences et vulnérabilités, dans un contexte donné ;
- Une **recherche de stratégies avec chaque individu**, fondées sur une balance entre dommages et bénéfices d'une consommation de produits ;
- Des **actions qui ne se limitent pas aux seuls objectifs de réduction de la consommation de produits**, voire d'abstinence, mais qui peuvent viser la consommation contrôlée ;
- Une **approche permettant à l'utilisateur de vivre avec ses pratiques** tout en diminuant autant que possible ses risques et dommages ;
- Une **coopération** inscrite dans le cadre de **partenariats concertés**.

#### Les étapes d'une approche de prévention des risques et de réduction des dommages sont<sup>13</sup> :

- Identifier et hiérarchiser les risques avec l'utilisateur, selon les modalités de consommation et le contexte, et repérer les dommages existants.
- Aider l'utilisateur à identifier ses compétences et vulnérabilités, en s'appuyant plus particulièrement sur son expérience.
- Sélectionner les risques et dommages que l'utilisateur souhaiterait réduire, suite à une information appropriée, compte tenu notamment du facteur temps d'apparition potentielle des dommages et de leur impact.

<sup>11</sup>Patrick Daimé, secrétaire général de l'ANPAA, intervention « Une activité prévention à l'ANPAA en évolution ; les orientations nationales et leurs déclinaisons locales » Forum ANPAA de la prévention, septembre 2011

<sup>12</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>

<sup>13</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>

- Aider l'utilisateur à trouver et à s'approprier les moyens d'action adaptés pour réduire les risques et dommages ciblés.
- Accompagner l'utilisateur dans l'atteinte de ces objectifs, tout en l'aidant à donner du sens aux causes profondes des risques qu'il prend.

## **b) Pratiques et risques en milieu festif**

Dans le milieu festif, les risques sont divers, interactifs et pas uniquement liés aux produits. L'intervention doit donc les analyser pour s'adapter aux spécificités repérées.

La fête n'est pas tant un « lieu » qu'une dynamique, à l'intérieur de laquelle des individualités s'expriment, avec leurs trajectoires personnelles<sup>14</sup>.

### **Elle induit des pratiques :**

- Usages de substances, licites ou illicites
- Rapports sexuels plus ou moins consentis, et protégés
- Écoute du son à proximité des enceintes, volumes élevés
- Danses
- Vente de produits illicites
- Piercing, tatouages, cracheur du feu
- Etc.

### **Qui favorisent des risques :**

- Overdose, coma éthylique, Bad Trip, risques infectieux, dépendance...
- MST, IST, contamination par voie sexuelle...
- Non- alimentation, déshydratation, troubles du sommeil, coups, chutes...
- Fragilisation, perturbation de l'équilibre mental
- Violences
- Sortie du cadre de la loi

Ces risques identifiés peuvent avoir pour conséquences des dommages sociaux, psychologiques et physiques.

## **c) Objectifs de l'intervention en milieu festif**

### **• Objectif général<sup>15</sup>**

Permettre aux personnes de mettre en place des stratégies individuelles et collectives visant à réduire les risques liés aux contextes festifs (à l'usage de produits psychoactifs, aux relations sexuelles...).

### **• Les objectifs spécifiques<sup>16</sup>**

Les actions de réduction des risques en milieux festifs ont pour objectifs communs :

- Prévenir les risques et réduire les dommages sur les publics, liés à la consommation de substances psychoactives, notamment le mésusage d'alcool, premier produit dommageable en milieu festif.
- Réduire les infections et les contaminations (IST, VHC, VHB, VIH...) par voie sexuelle et par les pratiques liées à l'usage de drogue par la prévention et la mise à disposition de matériel

---

<sup>14</sup> <https://www.federationaddiction.fr/intervenir-en-milieu-festif-8-pages-pour-connaître-et-diffuser-les-pratiques>.

<sup>15</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR\\_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieux-festifs-2012.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieux-festifs-2012.pdf)

<sup>16</sup> <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/Guide-festif.pdf>



(préservatifs masculins et féminins, gel lubrifiant, digue dentaire, Roule Ta Paille, kits d'injection et petit matériel...).

- Favoriser la réflexion du public sur sa relation aux produits et celle de son entourage ;
- Renforcer les compétences du public pour un comportement plus responsable en milieu festif (« responsable » au sens de droits et devoirs conditionnant le vivre ensemble) ;
- Repérer les personnes en difficultés.
- Améliorer l'orientation du public vers les structures adaptées à leurs besoins : lieux d'écoute, de repérage, d'accompagnement et de soins.
- Développer la prévention par les pairs.
- Améliorer la coordination et le partenariat avec les autres acteurs, notamment des champs festifs, de la sécurité, de la santé.

### 1.3 La réduction des risques et des dommages

La réduction des risques et des dommages (RdRD) est une stratégie de santé publique et de promotion de la santé. Elle consiste à interagir avec les usagers et usagères de drogues, quel que soit le type de produit et d'usage (ponctuel, régulier, problématique), dans l'objectif de réduire les risques y afférents. Ces risques peuvent être liés à la dangerosité du produit, aux caractéristiques de consommation (quantité, fréquence, mode, poly consommation), mais aussi à des facteurs infectieux, psychosociaux ou environnementaux connexes<sup>17</sup>.

L'intervention en milieu festif se définit de plus en plus à travers une « méta-fonction » d'accompagnement située au carrefour de la prévention, du repérage précoce, de l'approche expérientielle et du soin en passant par la réduction des risques et des dommages (RdRD).

La RdRD liée à l'usage de drogues est une approche éducative, pragmatique et objective issue de la reconnaissance du savoir des usagers, qui se réalise avec la participation active des personnes et dont la finalité est de leur permettre de mettre en place des stratégies individuelles face à l'usage ou non de produits psycho-actifs, afin de diminuer les risques encourus, corriger des informations fausses, discuter les représentations, favoriser et stimuler des comportements et des aptitudes positives vis-à-vis de sa santé.<sup>18</sup>

En mettant l'usager au centre de la démarche, la RdRD prône la responsabilisation des personnes dans leurs choix individuels, contribue à modifier les conditions sanitaires et sociales et s'inscrit dans une démarche d'éducation à la santé.

L'intervention en milieu festif nécessite de tenir compte de la notion d'espace privé et de liberté. Les acteurs doivent respecter la personne dans sa globalité, son identité culturelle, son style de vie, son choix d'utiliser ou non des produits psycho-actifs et le mode de consommation de ces produits. Le fait d'être sur les scènes de consommation facilite la création de lien, la prise de contact avec les personnes et peut permettre de rentrer en relation avec une population qui ne fréquente pas des structures de prévention et de réduction des risques.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-Livret4\\_4.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-Livret4_4.pdf)

<sup>18</sup> Association Française pour la Réduction des Risques - Réduction des risques en milieux festifs. Référentiel national des interventions ; 2012. 31 p. En ligne [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR\\_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieux-festifs-2012.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieux-festifs-2012.pdf)

<sup>19</sup> Ibid

## 1.4 La typologie des interventions<sup>20</sup>

Le choix de l'intervention dépend des besoins identifiés ainsi que des ressources humaines, financières et matérielles disponibles. Certaines interventions peuvent s'additionner lors d'un même événement<sup>21</sup>.

La présentation suivante est un état des lieux de l'existant développé par des associations en fonction de leurs cultures, scènes d'intervention et ne ferme pas la porte à l'innovation.

### a) Stand

Le stand est le dispositif d'intervention le plus commun dont les objectifs sont :

- L'**information** sur la réglementation, les produits, leur mode de consommation, les risques de contamination et les conduites à risques.
- La réduction de ces risques par la **mise à disposition** et l'**accompagnement** de matériel et documentations appropriés au public et au lieu.
- L'**assistance** aux personnes (réassurance, écoute active, relation d'aide, secours par carence...) par le biais d'intervenants formés au concept de réduction des risques.
- L'information et l'**orientation** vers d'autres dispositifs.

Le stand peut être mobile dans le cas de manifestations.

### b) Chill out

Du mot anglais « chill » qui signifie fraîcheur, le « chill out » s'il est un espace de rupture, n'est pas un espace coupé de la fête mais un espace « autre ». Le lien avec la fête s'exprime à travers l'espace culturel qu'il propose. C'est grâce à ce lien que l'espace « chill out » est accepté au sein de la fête, y compris pour son volet préventif. Il est possible d'intégrer les missions du stand au sein du chill out.

Le chill out offre :

- Une **alternative** à la re-consommation de produits
- Un espace de **détente** et de **repos** en rupture avec le « dancefloor »
- Un espace d'**échange** et de **convivialité**
- Un espace de réalisation d'**actions culturelles et artistiques**.

Tout dans sa réalisation est conçu pour proposer un espace privilégié d'écoute et de soutien pour les participants de la fête :

- Un emplacement qui permet d'être visible par tous, tout en étant dans un environnement calme
- Un endroit accueillant et accessible par tous
- Un lieu avec des lumières douces, des coussins, un décor apaisant, de la musique planante...

Cet espace peut aussi être un lieu de refuge pour des personnes en difficulté sous l'effet de substance psychoactive, il est donc nécessaire que les intervenants y soient présents et adopte une vigilance accrue auprès du public accueilli.

### c) Maraude

Les maraudes peuvent compléter les dispositifs précédents, cette forme d'intervention consiste à aller à la rencontre des participants au minimum en binôme équipé d'un moyen de communication.

---

<sup>20</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR\\_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf)

<sup>21</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-Livret4\\_4.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-Livret4_4.pdf)

Les objectifs sont :

- **Inform**er de la présence d'un stand sur l'événement
- **Aller vers** les personnes en difficulté (bad trip, endormissement en plein soleil ou dans le froid...) en privilégiant les endroits isolés (parking, derrière les véhicules, zones peu éclairées à l'écart de la fête...)
- Information et distribution de **matériel de RdRD**
- S'informer du déroulement de l'événement, « prendre la température » (**veille** sur les produits, incidents)

#### **d) Mise à disposition de matériel ou « flyage »**

Il s'agit de mettre à disposition des brochures d'informations et outils de prévention dans une soirée par le biais d'organiseurs, de volontaires de l'association, de pairs, de soirée, de personnes relais ou d'envoi de colis.

La mise à disposition (MàD) est privilégiée lorsque l'intervention ne nécessite pas la mobilisation d'une équipe ou par manque de moyens humains pour intervenir.

La MàD s'inscrit dans une démarche d'autonomisation des personnes et d'appropriation de la démarche de santé au sein de leurs soirées. Elle peut s'accompagner d'une sensibilisation auprès des organisateurs, personnes relais.

Les intervenants ne sont pas identifiés comme tel mais le savoir-faire et les connaissances des personnes présentes peuvent s'avérer utile en cas de questions des participants de blessures, de bad-trip et de médiation avec les forces de l'ordre.

#### **e) Dispositifs spécifiques**

- **L'espace de conseil sur le soin et l'hygiène** : lieu de confidentialité offrant un espace privilégié à l'échange et à la parole, permettant la délivrance de conseils personnalisés de RdRD, notamment pour la distribution et récupération du matériel d'injection.
- **Analyse de produits.**
- **Sleep in** : espace destiné aux personnes dont la demande concerne uniquement un endroit pour dormir au calme et au chaud.
- **Mise à l'abri/ relax zone** : dispositif alliant acteurs de premier secours et de RdRD
- **Dispositifs innovants** : TROD (test rapide orientation diagnostic) VIH/ VHC
- **Animation « table à table »** : rencontre avec le public réceptif à l'échange (fumoir, groupes assis) par le biais d'une animation sur la santé.

#### **f) Dispositifs médicalisés**

Pouvant être présents sur place : pompiers, association de secourisme (Protection civile, Croix Rouge, SNCM, etc) ou par la couverture territoriale (SAMU, Pompiers).

## 1.5 Méthodologie d'intervention en milieu festif

### a) Avant l'intervention<sup>22</sup>

#### → **Observer, connaître, identifier et partager un diagnostic**

Il est essentiel d'établir un diagnostic en amont de l'événement, pour adapter l'intervention et prioriser les besoins. Ce diagnostic, idéalement, sera partagé avec tous les acteurs de la fête identifiés et se fera à partir :

- Du contexte : typologie du lieu (dehors/dedans...), localisation, durée, autorisation, zones « in/off », des publics, cadre législatif et politique locale.
- De la nature de l'événement payant/gratuit : festivals, concerts, free party... etc.
- Des pratiques identifiées : usages de substance, pratiques sexuelles... etc.
- De la demande, s'il y en a une.

#### → **Partenariats et communication**

L'une des conditions de la réussite des interventions est la communication et le développement d'un réseau de partenaires. Il faut s'assurer pour cela :

- D'identifier tous les autres acteurs qui gravitent autour de la fête (police, municipalité, organisateurs, associations, secours ...).
- De les informer de l'action, de ses buts, de ses principes, leur expliquer ce qu'est la RdRD
- D'impliquer l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre (ex. : intégrer les services de secours dans la réflexion sur la démarche de prévention).
- D'informer les publics de l'existence d'un dispositif d'intervention en milieu festif.
- De faire signer aux partenaires une Charte (contrat, convention) de l'intervention.
- De créer un annuaire des structures présentes sur le festival et/ou ressources sur le territoire.
- De partager une culture commune de la prévention en milieu festif entre acteurs (professionnels et bénévoles).

#### → **La préparation de l'intervention**

Elle découle du diagnostic. Elle consiste dans :

- Le choix des modalités (stand, maraudes, chill out, mise à disposition de matériel en autogestion, etc.).
- Le choix des outils (documents d'informations, matériel de réduction des risques... etc.).
- La composition de l'équipe, le nombre d'intervenants.
- L'identification et la formalisation des temps de préparation et d'évaluation.
- La constitution des équipes de binômes pluridisciplinaires pour effectuer les maraudes.
- L'organisation du lien entre les espaces de prévention et postes de secours (talkie-walkie, téléphones).
- L'élaboration d'un cahier des charges de l'offre de prévention.
- Le choix des horaires d'interventions.
- L'adaptation de l'action aux principes de la prévention et de la réduction des risques et des dommages (RdRD) en milieu festif : approche globale de la RdRD, questions éthique/valeurs (ex. messages non moralisateurs).

---

<sup>22</sup> <https://www.federationaddiction.fr/intervenir-en-milieu-festif-8-pages-pour-connaître-et-diffuser-les-pratiques>.

- Le développement de méthodes innovantes en prévention.
- Formation des intervenants.

### b) Pendant la manifestation

L'équipe de coordination présente sur le site veille à :

- La mise à disposition des festivaliers des outils d'intervention. L'outil premier est l'intervenant, la présence humaine et la relation qui peut s'ouvrir<sup>23</sup>. Il faut en permanence s'assurer de la disponibilité des outils.
- La mise en place des modalités d'intervention : stand, tente, équipe mobile « maraude », outils de prévention, documentation, « chill-out », relax zone, espace de remise de matériel d'injection, réassurance.
- La visibilité sur les sites des équipes de prévention, équipes fixes et mobiles.
- La liaison entre l'ensemble des acteurs notamment avec les forces de l'ordre afin de séquencer la gestion des interventions (prévention/soin/ordre public si nécessaire)<sup>24</sup>

Toutefois, Le dispositif de RdRD doit s'adapter aux différents temps de la fête qui coïncident avec la montée en puissance, la phase plateau et la descente. Ainsi nous identifions des temps qui parfois se juxtaposent :

- Le temps de l'intervention (distribution de matériel)
- Le temps de la veille sanitaire et sociale
- Le temps de la réassurance et de la verbalisation de l'expérience vécue

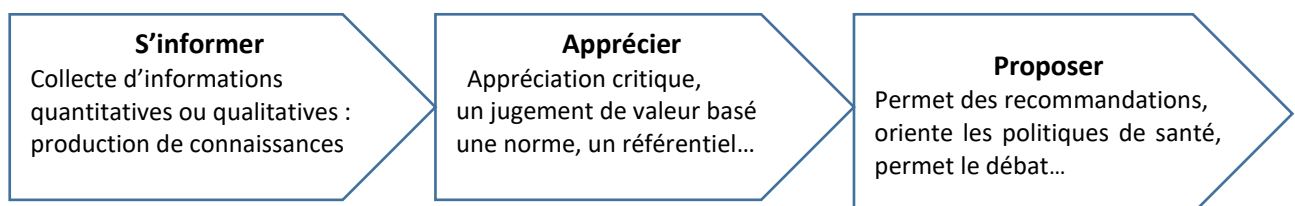
### c) Après l'intervention : l'évaluation

Le milieu festif est sans cesse en mouvement. Nouvelles molécules, nouveaux usages, nouveaux codes sociaux... Une veille attentive de ces évolutions permet d'adapter les interventions au fur et à mesure. Le recueil de données et l'observation sont des outils indispensables à la mise en place, après l'intervention, de l'évaluation<sup>25</sup>.

#### → Qu'est-ce que l'évaluation<sup>26</sup> ?

« Un moyen systématique de tirer des leçons de l'expérience » (OMS, 1981)

#### → Évaluer c'est :



<sup>23</sup> <https://www.federationaddiction.fr/intervenir-en-milieu-festif-8-pages-pour-connaître-et-diffuser-les-pratiques>.

<sup>24</sup> [http://crd.ensosp.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=18141](http://crd.ensosp.fr/doc_num.php?explnum_id=18141)

<sup>25</sup> <https://www.federationaddiction.fr/intervenir-en-milieu-festif-8-pages-pour-connaître-et-diffuser-les-pratiques>.

<sup>26</sup> <https://ireps-bfc.org/sinformer/referentiel-dintervention-prevenir-les-addictions-aupres-des-jeunes>

## → Les finalités de l'évaluation

Sommative	Formative
« Est-ce que cela marche ? » « Est-ce que cela sert à quelque chose ? »	« Comment ça marche ? » « Pourquoi cela fonctionne ou pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ? »

## → Pour qui évaluer ?

Pour le demandeur, les financeurs, les partenaires, soi-même (acteur), la population

## → Que peut-on évaluer ?

- La pertinence : adéquation des objectifs aux besoins
- La cohérence : adéquation des ressources aux objectifs
- Le processus : justesse des activités, qualité, organisation
- Les résultats : les services produits ont-ils provoqué les changements attendus ?
- L'impact : changements directs et indirects liés à l'action

## → Les étapes de l'évaluation

1. Poser les questions de recherche
2. Définir les critères et les indicateurs
3. Construire les outils de recueil : questionnaires, entretiens, bases de données...
4. Définir les populations à enquêter
5. Définir le calendrier de recueil d'information

## Techniques d'évaluation des interventions en milieu festif : le débriefing et le retour d'expérience<sup>27</sup>

Il existe deux niveaux d'évaluation :

- Le **débriefing** mené par l'équipe d'intervention qui doit aborder différents points : le profil des participants, le type de soirée, les risques et les pratiques à risques observées, les pratiques RdRD observées, les échanges avec le public, les produits en circulation, les «débâdtripage » et soutien psychologique, le déroulement de l'intervention (relations entre les intervenants, problèmes rencontrés).
- L'**impact** des actions sur l'aspect qualitatif et quantitatif : questionnaires, quantité de matériel distribué, nombre de personnes rencontrées, actes de RdRD effectués.

**Des outils pour l'évaluation :** questionnaires, entretiens individuels, entretiens de groupe, statistiques, échelles de perception, grille d'observation, journal de bord pour chaque activité ...

<sup>27</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR\\_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf)

## 2. Dispositions légales et réglementaires encadrant les rassemblements en milieu festif

### 2.1 Cadre réglementaire des événements festifs

- **Agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre** : Décret n°2005-307 du 24 mars 2005 pris pour l'application de l'article 3-2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, relatif à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 1 500 spectateurs.
- **Mise en place de services d'ordre** : Décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif
- **Prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée** : Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés
- **Accompagnement des mineurs de moins de 16 ans dans les débits de boissons** : l'article L3342-3 du code de la santé publique interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou toute autre personne de plus de dix-huit ans en ayant la charge ou la surveillance.
- **Interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans et des Open Bars** : L'article L3342-1 du code de la santé publique interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter. Il est également interdit de vendre ces mêmes boissons à un tarif forfaitaire ou d'en distribuer gratuitement.
- **Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité** : Décret n°95-260 du 8 mars 1995, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).
- **Décret relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical** : Décret du 21 mars 2006 (décret n°2006-334) modifiant le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.
- **Bonnes pratiques relatif aux rassemblements festifs à caractère musical** : Arrêté du 3 mai 2002 fixant les conditions de souscription de l'engagement de bonnes pratiques relatif aux rassemblements exclusivement festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.
- **Caractéristiques des rassemblements musicaux soumis à déclaration auprès du préfet** : Décret du 3 mai 2002 (décret n° 2002-887) qui définit les caractéristiques des rassemblements musicaux soumis à déclaration auprès du préfet (musique amplifiée, effectif prévisible, voie d'annonce du rassemblement, risques pour la sécurité des participants) et les peines encourues en cas de non déclaration, notamment pour les free parties.
- **Loi relative à la sécurité quotidienne** : Loi relative à la sécurité quotidienne (loi n° 2001-1062) dont l'article 53 régit « les rassemblements festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin ».
- **Organisation d'une soirée relative au spectacle vivant** : L'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 régit les conditions légales d'organisation d'une soirée relative au spectacle

vivant. Elle définit notamment ce qu'est un entrepreneur de spectacle, la licence d'entrepreneur, les statuts des salles et des personnels.

- **Code de la santé publique** : Articles L. 1431-1 à L. 1431-4, Article L. 6311-1 à L. 6311-2, Article R6311-4 du code de la santé publique.
- **Les articles L. 211-5 à L. 211-8 du code de la sécurité intérieure (CSI)**, visent à encadrer « *les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin, et répondant à certaines caractéristiques fixées par décret* ».

Ces caractéristiques sont précisées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure : cf. point 3.2.

## 2.2 Règlements, chartes et recommandations préconisant des actions en milieux festifs<sup>28</sup>

- Charte pour les établissements de vie nocturne : « Fêtez-clairs », «Quality night »...
- Free parties techno, Livret à l'usage des démarches de concertation, publié par Musiques et Danses en Bretagne-Trempolino-Pôle régional musiques actuelles des Pays de la Loire en partenariat avec Korn'g'heol.
- Conformément au décret du 7 août 2017 et à l'arrêté préfectoral n°90-2018-06-22-001 du 22 juin 2018 (article 4), les actions d'information et de distribution de protections auditives adaptées doivent être mises en œuvre réglementairement par l'organisateur.

---

<sup>28</sup> [https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR\\_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf](https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/FR_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-national-des-interventions-de-rdr-en-milieus-festifs-2012.pdf)



### 3. L'offre de prévention du festival des Eurockéennes de Belfort

Le festival des Eurockéennes de Belfort est l'un des plus grands festivals de musique de France. Il accueille environ 130 000 festivaliers par an, sur 4 jours.

La manifestation se tient en plein air entre deux plans d'eau au bord du lac du Malsaucy, à 7 km de Belfort, dans la commune de Sermamagny (Territoire de Belfort, région Bourgogne-Franche-Comté). Les concerts se déroulent sur le site de la presqu'île du Malsaucy.

Un camping, situé à 3 km du site et proche du parking, héberge également gratuitement près de 20 000 campeurs porteurs du billet d'entrée. Des navettes de bus gratuites sont assurées entre ce parking et l'entrée du festival pendant toute sa durée.

Des actions de prévention et de réduction des risques sont mises en place, sur les différents sites, pendant toute la durée du festival. Elles visent à réduire les risques liés aux contextes festifs et portent sur diverses thématiques : consommation de substances psychoactives, sexualité, risques auditifs, risques solaires, sécurité routière.

Ces actions sont menées dans le cadre du dispositif Eurocks Solidaires et constituent un axe majeur de l'engagement des Eurockéennes.

#### 3.1 Objectifs du village prévention

##### a) Objectifs généraux

- Prévenir et informer sur les risques liés aux comportements en milieu festif.
- Réduire les risques et les dommages liés à la consommation de produits psycho actifs, aux relations sexuelles, à l'écoute de musique amplifiée et à l'exposition solaire.

##### b) Objectifs spécifiques

- Informer les festivaliers et le personnel du festival sur l'usage, les pratiques de consommation et les conduites à risques (substances psychoactives, pratiques sexuelles avec ou sans consentement, risques auditifs, conduite, risques solaires, loi et réglementation...).
- Prévenir les infections et contaminations (IST, VIH...) liées aux pratiques d'usage de drogues par la prévention et la mise à disposition de matériel.
- Prévenir les risques liés à la consommation de produits.
- Prévenir et accompagner les personnes en difficultés et leur offrir un espace, neutre et non jugeant, propice au repos et aux conseils.
- Communiquer et orienter vers les dispositifs spécifiques et les structures d'aide et de soins adaptées (CeGIDD, CAARUD, CSAPA...).
- Responsabiliser l'utilisateur quant à sa consommation dite festive.
- Construire une préoccupation commune à toutes les personnes impliquées dans l'organisation et les interventions.
- Améliorer la communication sur l'offre de prévention, avant, pendant et après le festival.

##### c) Objectifs opérationnels

- Établir un diagnostic en amont de l'événement pour adapter les interventions et prioriser les besoins.
- Identifier tous les acteurs qui gravitent autour du festival, les informer des buts et des principes de l'offre de prévention et de réduction des risques et des dommages (RdRD).

- Créer du lien entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la RdRD.
- Partager une culture commune de la prévention en milieu festif entre acteurs (professionnels et bénévoles).
- Informer les publics de l'existence d'une offre de prévention et de RdRD sur le festival.
- Organiser les différentes modalités d'intervention (stand, équipe mobile « maraude », outils et matériels de prévention, documentation, « chill-out », réassurance).
- Mettre à disposition des festivaliers des espaces d'échanges et d'informations sur les différents sites et pendant toute la durée du festival.
- Mettre à disposition des festivaliers du matériel de prévention et de RdRD.
- Évaluer l'offre de prévention du festival.

## 3.2 Acteurs

### a) Les intervenants

- Les acteurs spécialisés de la RdRD et de l'addictologie, professionnels et bénévoles, CAARUD et CSAPA : Altau le Relais et ANPAA du Territoire de Belfort (90).
- Les acteurs de la prévention et de promotion de la santé, approches globale et thématique : Centre de Prévention et d'Éducation Familiale 90, Association de Prévention Routière 90, Avenir Santé Bourgogne-Franche-Comté.
- Les professionnels de l'urgence médicalisée ou non du festival (Urgences de l'Hôpital Nord Franche-Comté, associations de sécurité civile, pompiers)

#### **Qualifications et compétences des intervenants :**

- *Connaissance des produits, de leurs effets et de leurs risques.*
- *Connaissance des pratiques de consommation et de l'accompagnement spécifique des différents outils de prévention.*
- *Connaissance en éducation à la sexualité, les maladies VIH/SIDA, les hépatites et les IST.*
- *Formation à l'écoute, à la relation d'aide, la réassurance.*
- *Gestion de la violence et des crises.*
- *Formation au secourisme, gestes d'urgence et attitude face aux intoxications aiguës.*
- *Connaissance des dispositifs d'orientation.*

### b) L'organisateur

Le festival des Eurockéennes est organisé depuis 1989 par l'association, à but non lucratif, Territoire de Musiques, implantée dans le Territoire de Belfort.

### c) Les institutions

- Les services déconcentrés de l'état (Agence régionale de santé, Préfecture, Direction départementale des territoires, Communauté d'agglomération du Grand Belfort) et les collectivités locales (Conseil départemental, commune de Sermamagny et communes avoisinantes).
- Les forces de l'ordre (gendarmerie, services de police).

### 3.3 Publics concernés

#### a) Les festivaliers

Selon une enquête réalisée en 2017 sur les publics des Eurockéennes<sup>29</sup> :

Les festivaliers sont, des hommes et des femmes, âgés en moyenne de 29,2 ans. Cette moyenne a tendance à avancer.

La part des publics de classe populaire est plus élevée que beaucoup de festivals. Cette part progresse même un peu depuis 2010.

En 2017, la provenance géographique montre deux tendances opposées : les publics belfortains sont en diminution relative, le public régional, du Grand Est, se maintient à un niveau élevé (54%) et le public d'autres régions augmente, pour représenter près de 30% du total.

Les belfortains sont beaucoup plus des scolaires et des retraités et les extra-régionaux sont plus souvent des étudiants et des actifs.

#### b) Les salariés de Territoire de Musiques

Chaque année des centaines de postes dans des domaines d'activité très variés sont proposés aux personnes de plus de 16 ans pour travailler à l'organisation du festival des Eurockéennes pour une durée allant de quelques jours à quelques semaines.

Les salariés intervenant sur le site du festival sont également exposés aux risques liés aux consommations de produits psychoactifs. Ils sont par conséquent concernés par les actions de prévention et de RdRD menées sur le festival.

### 3.4 Modalités d'intervention

#### • Avant le festival

Une première action de sensibilisation, d'une heure, au début du chantier de montage, sur la consommation de produits psychoactifs est menée auprès des salariés de l'organisateur.

Cette action a pour objectif de permettre aux salariés de :

- Comprendre les enjeux de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- Développer leurs compétences en matière de veille par les pairs
- Repérer les structures ressources locales (prévention, accompagnement, soin)

*(Cf. fiche-action ANPAA 90 p. 27)*

#### • Pendant le festival

Les intervenants assurent la continuité des actions de prévention et de RdRD tout au long du festival, durant les 5 jours, du jeudi au lundi. Un planning général des interventions est élaboré en amont par le coordonnateur de l'offre de prévention.

---

<sup>29</sup> NEGRIER Emmanuel, DJAKOUANE Aurélien, Les publics des Eurockéennes de Belfort, Enquête 2017 - Rapport définitif, Février 2018

### → Actions menées sur le site du festival et sur le camping

**Des stands** sont organisés pour :

- Informer sur la réglementation, les produits, leur mode de consommation, les risques de contamination et les pratiques à risques.
- Réduire les risques par la mise à disposition et l'accompagnement de matériels et documentations appropriés.
- Apporter une assistance aux personnes (réassurance, écoute active, relation d'aide ...) par le biais d'intervenants formés au concept de réduction des risques.
- Informer et orienter vers d'autres dispositifs.

**Un espace dit « chill out »** pour permettre :

- la stabilisation et la réassurance.
- la détente et le repos.
- les échanges et la convivialité.

Le « chill out » est proposé par le CAARUD, Centre d'accueil et d'accompagnement de réduction de risques pour usagers de drogue porté par l'Association de lutte contre les toxicomanies de l'aire urbaine (Altau).

**Des maraudes** vont à la rencontre des festivaliers, en binôme pluriprofessionnel, munis d'un sac à dos avec de la documentation diverse et du matériel de réduction des risques, avec pour objectifs de :

- Informer de la présence de stands sur l'événement.
- Distribuer du matériel de prévention et de réduction des risques
- Aller vers les personnes en difficulté (bad trip, endormissement en plein soleil ...).

Les maraudes sont réalisées par les associations Altai et Avenir santé Bourgogne-Franche-Comté.

### → Actions menées sur le parking

**Un stand est organisé**, par l'association Prévention routière 90, pour favoriser le retour en toute sécurité des festivaliers.

#### • Après le festival

Une deuxième action de sensibilisation, d'une heure, au cours du chantier de montage, sur la consommation de produits psychoactifs est menée auprès des salariés de l'organisateur.

## 3.5 Moyens matériels et pédagogiques

La mise en œuvre des actions de prévention et de réduction des risques nécessite des moyens matériels et pédagogiques adaptés aux objectifs de l'offre de prévention, aux conditions et aux modalités d'intervention.

#### • Matériel de prévention et de réduction des risques :

- Risques et dommages liés à la consommation de substances psychoactives : Camping-car « Caarud Mobile », matériel spécifique (kits sniff, kits d'injection, pipes à crack), éthylotests
- Risques auditifs : bouchons d'oreilles, filtres auditifs e-plug, filtres auditifs z, casques enfants
- Prévention des IST et VIH : préservatifs

- Prévention des risques routiers : éthylotests électroniques, alcootests chimiques, brassards réfléchissants, lampes à vélo, gilets

• **Supports et outils pédagogiques :**

- Expositions
- Mur d'expression
- Quiz et jeux concours
- Supports d'information (brochures, dépliants et flyers) sur les différentes thématiques

Des goodies sont également diffusés par le Conseil départemental.

• **Matériels techniques et logistiques :**

- Un espace fixe de prévention
- Mobilier, tables et chaises
- Accès à l'électricité
- Panneaux pour permettre l'affichage des supports de communication et de prévention

### 3.6 Coordination

L'offre de prévention du festival des Eurockéennes est coordonnée dans le cadre du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (Rrapps).

Le Rrapps intervient en soutien des politiques territoriales de prévention et promotion de la santé (PPS), en mobilisant les différents acteurs, en cohérence avec le Projet régional de sante (PRS). L'objectif général est d'améliorer la qualité des actions et des programmes mis en place en région.

Animé par l'Ireps, le Rrapps a pour objectifs spécifiques de :

- Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale
- Construire, en lien avec les délégations départementales de l'ARS, une offre structurée de PPS pour répondre aux besoins sur chaque territoire
- Accompagner et professionnaliser les acteurs locaux.

La coordination sur site est assurée, sur toute la durée du festival, par un binôme composé d'un coordinateur du Rrapps local et d'un opérateur de prévention et de RdRD afin de :

- assurer le continuum de l'offre de prévention et de RdRD pendant toute la durée du festival ;
- rendre visible et lisible la programmation de l'ensemble des interventions et assurer le suivi de cette programmation ;
- faciliter la communication entre les différents acteurs intervenants et entre les intervenants et les organisateurs du festival ;
- coordonner l'évaluation de l'offre de prévention.

Des réunions partenariales sont organisées en amont du festival pour organiser de façon concertée l'offre de prévention et en aval pour partager le bilan des interventions et prévoir les ajustements nécessaires pour l'édition suivante.

### 3.7 Évaluation

Chaque intervenant définit ses critères et indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé (cf. fiches actions en annexe).

Ces critères et indicateurs d'évaluation individuels servent l'évaluation globale de l'offre de prévention du festival des Eurockéennes. Un bilan qualitatif et quantitatif est prévu tout au long du processus de mise en œuvre.

#### a) Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur :

- La pertinence : adéquation des objectifs aux besoins
- La cohérence : adéquation des ressources aux objectifs
- Le processus : justesse des activités, qualité et organisation
- Les résultats : atteinte des objectifs spécifiques et opérationnels
- L'impact : changements directs et indirects liés à l'action

#### b) Indicateurs d'évaluation

##### • Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de structures intervenantes
- Nombre de festivaliers reçus dans les différents stands de prévention et de réduction des risques
- Nombre de festivaliers pris en charge dans les espaces d'assistance aux personnes
- Nombre de documentations et de matériels distribués
- Nombre d'orientations effectuées vers les structures d'aide et de soins adaptées

##### • Indicateurs qualitatifs :

- Typologie des structures et thématiques abordées
- Nature des accompagnements réalisés
- Nature des orientations effectuées vers les structures d'aide et de soins adaptées présentes ou non sur le festival
- Degré de satisfaction des acteurs (intervenants, organisateurs, institutionnels)
- Qualité du partenariat
- Degré de satisfaction des festivaliers

#### c) Méthodes et outils

- Réunions partenariales, avec l'ensemble des acteurs impliqués, en amont du festival et en aval du festival
- Tableau de bord renseigné par chaque structure intervenante pour recueillir les données quantitatives et qualitatives
- Grille d'observation renseignée par les coordonnateurs de l'offre de prévention présents sur site pendant toute la durée du festival

### 3.8 Visibilité et communication

L'offre de prévention du festival est portée sous la bannière « **Pour l'amour du Rock** », créée par le département du Territoire de Belfort.



Dans le cadre de cette opération le Conseil départemental porte et développe des actions de communication :

- Création et mise à jour de la maquette du village prévention (visuels, tentes...)
- Organisation, chaque année en amont de l'évènement, d'une conférence de presse qui présente les actions de prévention constitutives de l'offre de prévention ;
- Mise à disposition de tee-shirts « Pour l'amour du Rock » aux opérateurs de prévention et de RdRD présents sur le festival ;
- Création et mise à jour d'un clip vidéo diffusé tout au long du festival sur des écrans géants pour informer de la présence des acteurs de prévention et de RdRD

Les organisateurs du festival annoncent les actions sur le site des Eurocks Solidaires <https://solidaires.eurockeennes.fr/prevention/>.

Les acteurs impliqués dans l'organisation et la mise en œuvre de l'offre de prévention du festival relaient l'information sur leurs propres canaux et vecteurs de communication.

# Annexes

## Fiches actions des opérateurs de prévention des Eurockéennes (version juillet 2019)

<b>Association de Lutte contre les Toxicomanies de l'Aire Urbaine – ALTAU</b>	
<b>Thématique</b>	Réduction des risques
<b>Objectif général</b>	Réduire les risques et les dommages liés à la consommation de substances psychoactives
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Informer sur la présence d'un stand de réduction des risques et orienter</li><li>- Prévenir et informer sur les risques liés aux comportements à risques en milieu festif et aux usages de substances psychoactives</li><li>- Informer et favoriser l'accès à la réduction des risques liés à la fête (risques sexuels, auditifs, usage de produits psychoactifs...)</li><li>- Prévenir les surconsommations, et le cas échéant, les gérer aux mieux dans l'attente des services spécialisés de santé, et/ou de premiers secours</li><li>- Responsabiliser l'utilisateur quant à sa consommation dite festive et permettre à l'utilisateur de s'auto-évaluer</li><li>- Travailler en partenariat avec les associations et services de secours présents sur le festival</li></ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer un espace convivial ouvert à tous les publics</li><li>- Permettre aux festivaliers d'accéder à des informations par le biais de documentations, d'échanges avec les intervenants sur les différents produits et sur l'usage que les personnes en font</li><li>- Aller à la rencontre du public afin d'être identifié et de créer du lien</li><li>- Mettre à disposition du matériel de réduction des risques (préservatifs, bouchons d'oreilles, éthylotests, kits d'injection, kits sniff...)</li><li>- Accompagner les personnes en difficultés suite à une prise de produits en apportant une écoute, un soutien dans un espace apaisant et se mettre en lien avec les dispositifs médicaux et paramédicaux si besoin</li><li>- Permettre aux personnes de contrôler leur taux d'alcoolémie avant de reprendre la route et/ou de les orienter vers le dispositif mis en place (bus, train, etc.)</li><li>- Informer le public des structures en addictologie existantes au niveau local</li></ul>



<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les risques liés à la fête</li> <li>- Créer du lien avec les personnes interrogées par leurs consommations</li> <li>- Permettre aux festivaliers de se poser et de gérer les effets du produit et la descente</li> <li>- Responsabiliser les usagers par rapport à leurs consommations</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	<p><u>Sur le camping :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Camping-car « Caarud Mobile »</li> <li>- Un espace d'accueil et d'information</li> <li>- Un espace pour s'entretenir, discrètement et plus longuement, avec les personnes rencontrant des difficultés par rapport à leurs consommations ou souhaitant avoir plus d'informations et pour accueillir les personnes sollicitant du matériel plus spécifique (kit sniff, kit d'injection, pipes à crack...)</li> <li>- Un espace, plus petit à l'arrière du second, avec fauteuils et tables, pour accueillir les festivaliers qui ressentent le besoin de faire une « pause ». Il permet un accompagnement à la « descente », de se reposer, de se réhydrater, d'échanger avec les professionnels pour permettre au festivalier de reprendre son festival.</li> </ul> <p><i>Dans certains cas il permet d'éviter une évacuation non nécessaire vers le sanitaire.</i></p> <p><u>Sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seul espace d'accueil, d'information et de distribution de matériel de réduction des risques.</li> <li>- Un espace, à l'arrière ou à proximité du stand, avec fauteuils et tables, pour accueillir les festivaliers qui ressentent le besoin de faire une « pause » (cf. camping)</li> </ul> <p><u>Les maraudes sur le site et sur le camping :</u></p> <p>Un binôme d'intervenants mobiles va à la rencontre des campeurs, pour être identifiés, créer du lien et favoriser l'échange et la diffusion des messages de réduction des risques. Les intervenants sont munis d'un sac à dos avec de la documentation et du matériel de réduction des risques.</p>	
<b>Sites d'intervention</b>	Site et camping des Eurockéennes	
<b>Jours et horaires de présence sur le festival</b>	<p>4 jours sur le site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi : 17h30-3h00</li> <li>- Vendredi : 16h30-3h00</li> <li>- Samedi : 15h30-3h00</li> <li>- Dimanche : 16h30-2h30</li> </ul>	<p>5 jours sur le camping</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi : 13h00-5h00</li> <li>- Vendredi : 15h00-5h00</li> <li>- Samedi : 17h00-5h00</li> <li>- Dimanche : 15h00-5h00</li> <li>- Lundi : 9h00-13h00</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	- Salariés de l'association	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévoles avec une expérience en addictologie ou ayant réalisé un stage au sein de la structure ou ayant suivi une formation de base en réduction des risques en milieu festif</li> <li>- Bénévoles du Pôle festif régional de réduction des risques en renfort</li> </ul> <p>Plus de 20 intervenants mobilisés.</p>
<b>Moyens matériels et pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un emplacement suffisamment grand sur le site et sur le camping pour organiser les différents espaces</li> <li>- Camping-car « Caarud Mobile »</li> <li>- Supports d'information : brochures sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, les risques auditifs et sexuels</li> <li>- Matériel de prévention : bouchons d'oreilles, préservatifs et éthylotests</li> <li>- Matériels spécifiques : kits sniff, kits d'injection, pipes à crack...</li> </ul> <p>Pour les maraudes : sac à dos avec de la documentation diverse et du matériel de réduction des risques</p>
<b>Sources de financement</b>	MILDECA, dotation ARS CAARUD
<b>Critères et indicateurs d'évaluation</b>	<p><i>Indicateurs quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de passages au stand</li> <li>- Nombre de documentations et matériels distribué</li> <li>- Nombre d'accompagnements réalisés</li> <li>- Nombre d'orientations effectuées</li> </ul> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature des accompagnements réalisés</li> <li>- Nature des orientations effectuées (sur le festival, partenaires locaux, CSAPA)</li> <li>- Ressentis des intervenants</li> <li>- Retours des organisateurs partenaires sur les interventions</li> <li>- Degré de satisfaction des festivaliers sur l'offre proposée</li> </ul>

## Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Territoire de Belfort – ANPAA 90

<b>Thématique</b>	Consommation de produits licites ou illicites sur le lieu de travail
<b>Objectif général</b>	Prévenir et réduire les risques professionnels liés à l'usage de substances psychoactives
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les enjeux de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel</li> <li>- Développer les compétences des salariés en matière de veille par les pairs</li> <li>- Faciliter le repérage des structures ressources locales (prévention, accompagnement, soin)</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les salariés : prise de conscience des risques d'une consommation sur le lieu de travail, repérage de situation potentiellement à risque, modification des comportements en matière de consommation.</li> <li>- Pour le représentant de l'employeur : répondre à ses obligations de sécurité et de protection de la santé de ses salariés (directive européenne du 12/06/89 ou L230-2 du code du travail).</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux : identification du risque lié aux addictions dans le DUERP et historique des accidents ou incidents les années précédentes. Contact avec l'intervenant en prévention des risques professionnels.</li> <li>- Organisation d'une première séance de sensibilisation, d'une heure, auprès des salariés au début du chantier de montage.</li> <li>- Phase d'observation pendant le festival afin d'ajuster la seconde intervention en fonction des observations réalisées.</li> <li>- Organisation d'une deuxième séance de sensibilisation, d'une heure, auprès des salariés après le festival.</li> </ul> <p>Les séances de sensibilisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal ;</li> <li>- l'identification des risques potentiels en lien avec une consommation propre à soi ou à un collègue ;</li> <li>- la construction d'une réponse adaptée à la situation.</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	Salariés de Territoire de Musique intervenant sur le site 1 <sup>ère</sup> séance : 40 salariés environ 2 <sup>ème</sup> séance : 80 salariés environ
<b>Site d'intervention</b>	Le site des Eurockéennes
<b>Jours et horaires de présence sur le festival</b>	En amont et en aval du festival pour la sensibilisation des salariés : une heure en juin et une heure en juillet Trois sessions d'observation sur site, pendant le festival.

<b>Intervenants</b>	Psychologue de l'ANPAA 90 Intervenant en prévention des risques professionnels
<b>Moyens matériels et pédagogiques</b>	- Espace pouvant accueillir l'ensemble des salariés - Paperboard, feutres
<b>Sources de financement</b>	ANPAA 90 : fonds propres
<b>Critères et indicateurs d'évaluation</b>	<p><i>Indicateurs quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Taux de présence des salariés aux deux séances</li> </ul> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions de réalisation des séances</li> <li>- Pertinence du contenu,</li> <li>- Enrichissement du DUERP en fonction des pistes d'amélioration identifiées lors de l'intervention</li> </ul> <p><i>Méthodes et outils :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire d'évaluation pour mesurer l'impact des connaissances apportées</li> <li>- Observation</li> </ul>

## AVENIR SANTÉ Bourgogne-Franche-Comté

<b>Thématique</b>	Prévention des risques auditifs
<b>Objectif général</b>	Prévenir les risques auditifs des festivaliers et du personnel des Eurockéennes
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur les risques auditifs en diffusant des messages de prévention et RdRD</li> <li>- Permettre à chacun d'avoir une protection auditive adaptée individuelle ou non</li> <li>- Faire connaître l'association afin qu'elle soit identifiée comme un acteur de la promotion de la santé des jeunes</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur les risques auditifs en mobilisant des outils dédiés</li> <li>- Mettre à disposition des protections auditives adaptées</li> <li>- Orienter le public vers les autres offres de prévention et de réduction des risques présentes sur le festival</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>Trois modalités d'intervention sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une démarche active selon le principe de déambulations : aller au-devant des festivaliers et les orienter vers le stand, proposer du matériel de prévention/RdRD auprès du public proche des scènes. Un binôme composé se déplace sur le site.</li> <li>- Un espace prévention : stand d'accueil, d'informations, d'échanges. Des bouchons d'oreille à usage unique sont mis à disposition. Des filtres auditifs à prix très attractif sont vendus pour répondre aux besoins de certains festivaliers souhaitant se protéger tout en gardant une qualité d'écoute et de restitution fidèle.</li> <li>- Communication sur les réseaux sociaux de l'association (pages Instagram et Facebook) avec des publications régulières sur toute la durée de l'événement pour présenter le stand et l'offre de prévention en générale.</li> </ul>
<b>Sites d'intervention</b>	Site des Eurockéennes Sphère numérique via les réseaux sociaux
<b>Jours et horaires de présence sur le festival</b>	4 jours sur le site <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi et vendredi : 17h00-23h00</li> <li>- Samedi : 16h00-23h00</li> <li>- Dimanche : 17h00-23h00</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Avenir santé Bourgogne Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des jeunes volontaires en Service Civique</li> <li>- Une salariée coordinatrice prévention</li> </ul> <p>Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur territorial de santé</li> <li>- Agents volontaires</li> </ul>
<b>Moyens matériels et pédagogiques</b>	<p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace fixe de prévention avec électricité</li> <li>- Panneaux d'exposition, tables et chaises</li> <li>- Bouchons d'oreilles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distributeurs de bouchons d'oreilles</li> <li>- 50 casques enfants, 200 filtres e-plug, 200 filtres z-plug : en vente</li> <li>- Casques enfants en prêts</li> </ul> <p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils ludiques et participatifs créés par Avenir Santé</li> <li>- Exposition sur les risques auditifs</li> </ul>
<b>Sources de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>- Département du Territoire de Belfort</li> <li>- Avenir Santé</li> </ul>
<b>Critères et indicateurs d'évaluation</b>	<p><i>Indicateurs quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de filtres auditifs vendus</li> <li>- Nombre de bouchons d'oreilles distribués</li> <li>- Nombre de casques prêtés</li> <li>- Nombre de casques vendus</li> <li>- Nombre de personnes rencontrées sur l'espace de prévention</li> <li>- Nombre de personnes rencontrées en déambulation</li> </ul> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réceptivité du public rencontré</li> <li>- Qualité du partenariat avec l'organisateur</li> <li>- Qualité du partenariat avec les autres opérateurs de prévention et de RdRD</li> <li>- Pertinence de l'espace fixe de prévention</li> <li>- Pertinence de la déambulation</li> <li>- Pertinence des échanges avec les personnes rencontrées</li> </ul>

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

### Centre de prévention et d'éducation familiale

<b>Thématique</b>	Sensibilisation aux risques des IST/VIH et au consentement sexuel
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser les festivaliers sur les comportements à risques des IST/VIH et à la notion du consentement sexuel
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir et informer les festivaliers sur les comportements à risques liés au milieu festif et les moyens de prévention des IST/VIH</li> <li>- Susciter des échanges entre les festivaliers et les intervenants sur la notion de réduction des risques dans les pratiques sexuelles et sur la notion de consentement sexuel</li> <li>- Travailler en partenariat avec les acteurs de la prévention présents sur le festival</li> <li>- Créer un environnement favorable au dialogue</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux festivaliers d'accéder aux informations par le biais de la documentation, d'échange avec les intervenants sur les comportements à risques et moyens de prévention des IST/VIH-SIDA</li> <li>- Échanger sur la notion de consentement sexuel</li> <li>- Mettre à disposition ou distribuer du matériel de prévention</li> <li>- Orienter les festivaliers vers d'autres stands de prévention en fonction de leurs besoins ou demandes d'information</li> <li>- Informer le public des dispositifs de dépistage anonymes et gratuits existants au niveau local</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace prévention : stand d'accueil, d'informations, d'échanges</li> <li>- Distribution de préservatifs et goodies pour amorcer une discussion/information</li> <li>- Exposition sur le consentement : définition du consentement, ...jusqu'au viol</li> </ul>
<b>Site d'intervention</b>	Site des Eurockéennes
<b>Jours et horaires de présence sur le festival</b>	<p>4 jours sur le site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi, vendredi et samedi : 16h00-23h00</li> <li>- Dimanche : 17h00-23h00</li> </ul>
<b>Intervenants et nombre</b>	<p>Professionnels du Conseil départemental : Centre de prévention et d'éducation familiale et autres services</p> <p>Environ 10 professionnels mobilisés</p>
<b>Moyens matériels et pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservatifs</li> <li>- Exposition sur le consentement</li> <li>- Mur d'expression</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation</li> <li>- Goodies</li> </ul>
<b>Sources de financement</b>	Conseil Départemental du Territoire de Belfort
<b>Critères et indicateurs d'évaluation</b>	<p><i>Indicateurs quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de passages au stand</li> <li>- Nombre de documentations et matériels distribués</li> <li>- Nombre d'échanges établis avec les festivaliers sur la notion de consentement</li> </ul> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature des orientations effectuées (sur le festival, partenaires locaux)</li> <li>- Degré de satisfaction des festivaliers sur le stand et ce qu'il propose</li> <li>- Degré de satisfaction des intervenants</li> <li>- Retour des organisateurs sur les interventions</li> </ul>



## PRÉVENTION ROUTIÈRE DU TERRITOIRE DE BELFORT

<b>Thématique</b>	Prévention des risques liés à la conduite sous l'effet des produits psycho actifs
<b>Objectif général</b>	Prévenir les risques liés à la conduite sous l'effet de produits psycho actifs
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et responsabiliser les festivaliers face aux risques individuels et collectifs de la conduite sous l'effet de produits psycho actifs</li> <li>- Permettre aux festivaliers d'évaluer leur capacité à reprendre la route après avoir consommé de l'alcool</li> <li>- Inciter les cyclistes et piétons à se rendre visibles lors du retour la nuit</li> <li>- Travailler en partenariat avec les autres acteurs de la prévention</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer et mettre à disposition des flyers d'information sur les risques liés à la conduite sous l'effet des produits psycho actifs</li> <li>- Échanger avec les festivaliers sur les risques liés à la conduite sous l'effet de produits psycho actifs</li> <li>- Mesurer le taux d'alcoolémie des festivaliers avant de reprendre la route</li> <li>- Mettre à disposition des cyclistes et piétons des dispositifs éclairants et réfléchissants</li> <li>- Orienter vers les structures de soins et d'accompagnement adaptées</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace prévention : stand d'accueil, d'informations, d'échanges</li> <li>- Contrôle d'alcoolémie proposé aux festivaliers avant de reprendre le volant</li> </ul>
<b>Sites d'intervention</b>	Site du festival et parking de l'aérodrome de Chauv
<b>Jours et horaires de présence sur le festival</b>	<p>4 jours sur site</p> <p>Judi, vendredi, samedi et dimanche : 17h00-22h00</p> <p>1 jour sur le parking</p> <p>Lundi : 9h00-13h00</p>
<b>Intervenants</b>	Salariés et bénévoles de l'association Prévention routière 6 intervenants mobilisés
<b>Moyens matériels et pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éthylotests électroniques, alcootests chimiques,</li> <li>- Brassards réfléchissants</li> <li>- Lampes à vélo</li> <li>- Gilets</li> <li>- Brochures</li> </ul>
<b>Sources de financement</b>	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

<b>Critères et indicateurs d'évaluation</b>	<p><i>Indicateurs quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de tests d'alcoolémie contrôlés positifs</li><li>- Nombre de documentations et objets réfléchissants ou lumineux distribués</li><li>- Nombre d'orientations effectuées</li></ul> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Degré de satisfaction des intervenants sur les actions réalisées</li><li>- Degré de satisfaction des organisateurs sur les interventions</li><li>- Degré de satisfaction des festivaliers sur l'offre de prévention</li></ul>
---	--



Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé

Décembre 2019



PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT